



CTSD du 22/11/2012

La Défense des agents c'est ça !!!!!

Ce jeudi 22 novembre 2012, SOLIDAIRES, CGT et UNSA ont envahi la salle et refusé de laisser se réunir le CT sur l'ordre du jour initialement prévu. Parce que merde à la fin !! Ça suffit de nous prendre pour des bœufs oui oui !! Nous refusons de cautionner par notre simple présence ce simulacre de dialogue social.

Nos trois Organisations Syndicales, tour à tour, ont démontré au cours d'une discussion vive et acharnée que l'administration, et plus particulièrement le président du CTSD de Lyon, était hors-la-loi en ne respectant pas les conditions de saisine des CHS-CT lors des réorganisations de services. Prévues par les textes réglementaires, cette saisine doit se faire le plus en amont possible de tout projet aux fins d'évaluer l'impact sur les personnels dans leurs conditions de travail et également sur leurs vies personnelles.

Lors de cette discussion, le président a poussé la provocation jusqu'à affirmer que les deux projets présentés, les fermetures de la brigade de Cluses et du bureau de Chassieu, n'étaient pas, selon lui, des projets importants. Les agents de la BSI de Cluses présents dans la salle ont apprécié !!!!! Appelés au sacrifice pour le bien de la maison Douane, les agents se sont sentis dans la position de la dinde de Noël en train de surveiller sa propre cuisson.

Bien plus tard dans les débats, le DI nous a fait part de son cadrage très personnel quant au terme de « projet important » :

- relogement de service de plus de 20 agents
- nouvelle organisation de travail pour plus de 10 agents
- regroupement ou fusion pour plus de 50 agents en tout
- modification substantielle de trajet quand cela concerne plus de 5 agents et une distance de plus 50 km de tout autre service douanier

Pour nous, aucune borne, TOUS les projets relatifs aux modifications des conditions de travail des agents doivent faire l'objet d'une saisine des CHS-CT.

Après une discussion houleuse, sous la pression de nos trois organisations, le DI après avoir consulté la DG, a été obligé de déclasser en points d'information les points relatifs aux suppressions de services (Cluses BSI, Chassieu Bureau). Les CHS-CT compétents (69 et 74) devront rendre un avis sur ces projets funestes avant qu'ils ne soient représentés au Comité Technique.

C'est une petite victoire obtenue par SOLIDAIRES, CGT, et UNSA. La défense des agents passe par un rapport de force et ne consiste pas à se contenter d'une « contradiction constructive » d'accompagnement des réformes (FO Lyon), ou d'être fataliste face aux fermetures de sites.

Nous avons demandé expressément l'avis du CHS-CT 69 concernant le relogement de la BSI de Lyon, du Pôle Lyon Energies et de la Division de Lyon Aéroport impactés indirectement par le projet de fusion des bureaux principaux de Lyon Chassieu et Lyon Aéroport.

Nos trois organisations syndicales continueront la lutte dans toutes les instances pour perturber les réformes imposées à marche forcée par notre administration.

Nous vous rappelons qu'à l'appel de l'intersyndicale nationale, la journée du 6 décembre doit être une journée revendicative forte. Nous appelons les agents volontaires à se manifester auprès des représentants syndicaux locaux pour monter à Ivry et faire entendre leur voix.